

Alliance canadienne de l'horticulture ornementale

**L'industrie de l'horticulture ornementale et l'établissement d'un partenariat
dynamique et accru avec le gouvernement du Canada**

**Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes
dans le cadre des consultations prébudgétaires**

Soumis par

Andy Kuyvonhoven, président

Pierre Cadieux, directeur général

Présenté à la greffière du Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Ottawa – 12 août 2011

1.0 Contexte et aperçu de l'industrie de l'horticulture ornementale

L'Alliance canadienne de l'horticulture ornementale (ACHO) est l'organisme national qui représente l'industrie de l'horticulture ornementale. En 2008, l'Association a été constituée en personne morale par trois membres fondateurs : la Canadian Nursery Landscape Association; Flowers Canada Growers Inc; et la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec.

Par l'entremise de ses associations membres, l'ACHO représente 3 600 serriculteurs en production ornementale (fleurs coupées, plantes en pot, plantes à massif, etc.) et 3 800 pépiniéristes, y compris les cultivateurs de plaques de gazon et les producteurs de sapins de Noël. L'ACHO représente également la vente en gros et la majorité des composantes de la vente au détail de notre industrie comme les centres jardiniers, les services de création paysagiste et d'entretien paysager, les arboristes et les solutions environnementales.

La contribution économique totale de cette industrie au Canada en 2007 s'élevait à 14,5 milliards de dollars. En 2007 également, cette industrie a offert aux Canadiens quelque 332 700 emplois à temps plein. Notre secteur est le deuxième plus grand employeur dans l'ensemble de la production agricole canadienne (après les grands éleveurs de bovins). Au sein de l'économie agricole, les cultures ornementales sont également celles qui présentent la valeur plus élevée par hectare. En fin de compte, nous sommes un secteur agricole et économique beaucoup plus important que ce qu'en croient les gens. À notre avis, les parlementaires doivent être les premiers à reconnaître ces faits établis et, en conséquence, à contribuer à assurer la vitalité future de notre industrie, surtout lors d'une période aussi critique que ce processus de consultations prébudgétaires.

Avec un taux de croissance en termes réels de 2,1 % par année (2002-2007), l'horticulture ornementale peut être perçue comme un secteur en croissance ainsi que comme une avenue de développement économique. Cela a été confirmé dans le cadre d'une étude effectuée en 2009 pour le compte de l'ACHO par la société de conseil en gestion Deloitte&Touche LLP, qui a conclu que « *le secteur de l'horticulture ornementale du Canada a des retombées économiques importantes au Canada et présente une probabilité élevée de s'épanouir et de prendre de l'essor* ».

C'est précisément cette probabilité de s'épanouir et de prendre de l'essor qui est au cœur de notre vision stratégique en tant qu'alliance de l'industrie. En revanche, pour progresser dans cette voie, nous devons cibler les éléments clés et les facteurs de succès qui sont liés à la croissance ultérieure de notre industrie. Pour les besoins de notre présentation, nous mettrons l'accent sur trois recommandations qui devraient, à notre avis, être prises en compte par le ministre des Finances en tant que facteurs de base essentiels pour favoriser l'établissement d'un *partenariat dynamique et accru avec le gouvernement du Canada*.

2.0 Le gouvernement du Canada comme partenaire stratégique clé de l'industrie de l'horticulture ornementale au Canada

Le 3 juin 2011, le discours du Trône a réaffirmé son appui continu au secteur agricole en cherchant des façons de soutenir l'innovation, la productivité et la compétitivité. On sait déjà que l'appui aux sciences et à la technologie est surtout dicté par le gouvernement fédéral par l'entremise de ses établissements de recherche et de ses organismes subventionnaires. Certains des programmes clés de notre industrie sont mis en œuvre à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), au Centre national de recherches, à Ressources humaines et Développement des compétences Canada et à Environnement Canada par le truchement de la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable.

En revanche, le principal ministère qui se fait logiquement le champion de notre industrie est Agriculture et Agroalimentaire Canada. En juillet dernier, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont élaboré ce qu'on a appelé l'*Énoncé de Saint Andrews* dans le contexte du cadre *Cultivons l'avenir 2* visant l'établissement d'un secteur rentable et capable de s'adapter. Cet énoncé souligne clairement le fait que l'avenir d'une industrie telle que l'horticulture ornementale dépend de la prémisse voulant que « *l'établissement de partenariats continus entre les gouvernements et l'industrie sera essentiel à la compétitivité du secteur sur les plans de la rentabilité et de la viabilité en 2020* ».

Nous sommes tout à fait d'accord avec les principes généraux de l'Énoncé indiquant que « *la collaboration et le partenariat sont des facteurs de réussite déterminants* ». Dans le contexte du premier cadre *Cultivons l'avenir 1*, nous avons déjà entrepris deux mesures de collaboration importantes avec le Programme canadien d'adaptation agricole et le Canadian Ornamental Horticulture Research and Innovation Cluster (grappe de recherche et d'innovation dans le secteur de l'horticulture ornementale au Canada). Ces deux programmes ont aidé notre industrie à obtenir une perspective stratégique on ne peut plus claire pour les innovations axées sur les forces du marché.

C'est donc dans ce contexte que nous formulons les trois recommandations décrites ci-dessous qui se fondent sur nos engagements de partenariats avec le gouvernement du Canada ainsi que ses ministères clés et organismes subventionnaires, et nos attentes connexes.

3.0 Établissement de partenariats pour trois recommandations clés

3.1 Recommandation 1

Que le Programme canadien d'adaptation agricole soit renouvelé avec notre industrie conformément à notre cadre *Cultivons l'avenir 2* afin de consentir des efforts plus soutenus pour commercialiser et promouvoir les produits d'horticulture ornementale canadiens et de mieux sensibiliser les Canadiens aux avantages de l'horticulture ornementale comme mode de vie sain. Cette recommandation reflète les principales conclusions sociodémographiques du rapport de Deloitte & Touche illustrant les incidences économiques de cette ligne de tendance en évolution. « *La génération du baby-boom s'approche de la retraite et devrait dépenser entre 7,8 et 14,4 milliards de dollars annuellement en produits de jardinage et en produits connexes entre 2011 et 2021.* » Il s'agit du principal marché potentiel de notre industrie qui devrait entraîner des

retombées directes optimales pour notre économie en réduisant au maximum les fuites externes.

Dans ce contexte, nous estimons qu'une contribution de 1,5 million de dollars en vue du prochain cycle de financement du Programme canadien d'adaptation agricole devrait permettre à notre industrie d'établir des partenariats afin d'accroître les ventes et de consolider les parts de marché pour les produits et services de l'horticulture ornementale du Canada. Nous y parviendrons en assurant la croissance de nos marchés au Canada et à l'étranger grâce à nos exportations qui se disputeront la faveur du consommateur dans un environnement économique croissant par suite de la libéralisation des zones d'échange.

3.2 Recommandation 2

Que l'Initiative de grappes agro-scientifiques canadiennes soit renouvelée en partenariat avec notre industrie afin de permettre que le financement alloué à la grappe de la recherche et de l'innovation dans le secteur de l'horticulture ornementale du Canada atteigne un nouveau sommet à 10 millions de dollars.

Cette vision audacieuse pour notre industrie s'harmonise parfaitement avec les objectifs énoncés dans l'*Énoncé Saint Andrews* du cadre *Cultivons l'avenir 2*, lesquels indiquaient que pour être vraiment innovatrice, notre industrie doit être « *un secteur qui met au point et adopte continuellement de nouveaux produits et de nouvelles méthodes pour rester compétitif et durable, grâce aux éléments suivants : l'engagement soutenu envers la recherche et le développement (R et D) dans le secteur public ; des partenariats améliorés et une collaboration accrue entre les principales institutions (gouvernements, universités, industrie, etc.); un leadership et des investissements accrus du secteur.* ».

Avec le renouvellement et l'augmentation du financement alloué à notre grappe de recherche, notre partenariat avec le gouvernement du Canada permettrait de créer des innovations mieux orientées grâce à la collaboration des industries canadiennes avec des universités et des centres de recherche. Des liens de collaboration plus étroits seraient assurément établis avec tous les intervenants intéressés, ce qui pourrait éventuellement mener à la création de la toute première *Chaire de recherche canadienne dans le secteur de l'horticulture ornementale*. Cette initiative unique alliée au Programme des chaires de recherche du Canada nous permettrait de renforcer les liens entre les universités et l'industrie afin de pouvoir nous situer également « *au cœur d'une stratégie nationale visant à faire du Canada l'un des meilleurs pays en matière de recherche et de développement* ». Les retombées au chapitre du « recrutement de cerveaux » découleraient de la nouvelle capacité du Canada de former et de conserver les scientifiques de renommée mondiale dont nous avons désespérément besoin pour demeurer concurrentiel sur la scène internationale. Voilà la façon dont nous protégerions et assurerions la croissance des emplois au Canada et dont nous encouragerions les avancées technologiques dans le secteur de l'horticulture ornementale.

L'écologisation de notre économie est un objectif hautement souhaitable qui crée de nombreuses possibilités de développer de nouvelles technologies vertes. L'horticulture ornementale est appelée à devenir un acteur de premier plan dans ce secteur. L'horticulture ornementale peut offrir des solutions environnementales en adoptant des technologies axées sur les plantes et les arbres qui peuvent purifier l'eau et l'air en plus de générer des

économies d'énergie. Nous avons l'intention de devenir des chefs de file dans la création d'une formidable infrastructure verte au Canada. En effet, une infrastructure d'horticulture ornementale verte fondée sur des partenariats technologiques pourrait être créée où des intervenants de l'industrie, des établissements de recherche comme le Vineland Research and Innovation Centre, le Conseil national de recherches, les Réseaux de centres d'excellence du Canada, les universités canadiennes et l'organisme Technologies du développement durable Canada se rallieraient pour prendre les devants dans le secteur des technologies d'horticulture ornementale écologiques à l'avenir. Ce genre d'initiative permettrait à notre industrie de créer de nouvelles technologies vertes axées sur les plantes et les arbres qui se conformeraient aux principes du cadre *Cultivons l'avenir 2*, soit : « *compétitivité sur les marchés intérieurs et extérieurs; adaptabilité et durabilité pour le secteur; innovation; infrastructure institutionnelle et matérielle* ».

3.3 Recommandation 3

L'industrie de l'horticulture ornementale canadienne est le seul secteur agricole qui génère des taxes de vente au détail. Nous estimons que l'activité économique de notre industrie produit des retombées totalisant un milliard de dollars par année pour le gouvernement. En améliorant la vigueur et la compétitivité de l'industrie de l'horticulture ornementale, nous assurons un cercle vertueux de réinvestissement dans les programmes gouvernementaux qui favorise les partenariats et les initiatives de notre industrie, ce qui, en retour, crée des emplois et soutient l'innovation. Le programme ciblé de crédit d'impôt pour rénovation domiciliaire en est un exemple concret. Ce programme définissait le rôle de l'horticulture ornementale et a donc été grandement profitable pour notre industrie.

Le Programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique et au développement expérimental de l'Agence du revenu du Canada est un autre programme fort louable mis en place par le gouvernement du Canada. Comme industrie, nous pouvons seulement ajouter notre voix à ceux qui appuient ce programme en soulignant qu'il a servi efficacement l'industrie canadienne, mais qu'il doit maintenant être réexaminé et remanié. Nous sommes également d'avis que le Canada doit prendre davantage de mesures pour encourager les entreprises du secteur privé à entreprendre des activités dans les secteurs cruciaux de la recherche et du développement afin de commercialiser les innovations qui sont véritablement canadiennes, et ce, en leur donnant les moyens de le faire.

Le programme de la recherche scientifique et du développement expérimental n'est toutefois pas parfait, et nous saluons la création du groupe d'experts chargé de l'*Examen du soutien fédéral de la recherche-développement*, lequel a été formé plus tôt cette année. Nous sommes impatients de lire les recommandations qui seront contenues dans le rapport du groupe d'experts qui devrait être publié en octobre 2011. Même si notre industrie n'a pas présenté de mémoire officiel au groupe d'experts, notre position est conforme à celle du Conseil canadien des chefs d'entreprise et nous encouragerions votre comité à tenir compte du principe directeur énoncé dans le présent mémoire lors de votre rencontre avec le groupe d'experts, principe qui vise à mettre en place une culture d'innovation plus solide dans les entreprises canadiennes avec l'appui et la collaboration du gouvernement du Canada.

4.0 Conclusion

L'Alliance canadienne de l'horticulture ornementale ose espérer que les recommandations formulées dans ce mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes se sont avérées utiles pour mieux comprendre le rôle de notre industrie et notre vision de consolider la position de chef de file du Canada dans ce secteur. Comme l'indiquaient nos observations préliminaires, le secteur de l'horticulture ornementale du Canada génère des retombées économiques importantes et présente de fortes possibilités de développement et d'expansion. Nous croyons fermement que nous pouvons miser sur ces possibilités importantes en établissant des partenariats efficaces avec nos intervenants et nous savons qu'un partenariat dynamique et accru avec le gouvernement du Canada est la principale clé de notre succès.

Nous espérons que ces recommandations seront bien accueillies par tous les parlementaires du Comité puisque nous avons des activités économiques dans la plupart des circonscriptions. Nous espérons aussi que tous les partis politiques siégeant à la Chambre des communes soutiendront notre industrie.

Nous souhaitons remercier les membres et les agents du Comité de nous avoir permis de comparaître devant vous aujourd'hui pour livrer notre exposé. Nous serons heureux de répondre à toutes vos questions dans les deux langues officielles.

Merci.